

Avril 2025

INFO COLLECTE DES DÉCHETS

MODIFICATION DES MODALITÉS DE COLLECTE DU BAC VERT

AIDEZ-NOUS À LUTTER CONTRE LA PROLIFÉRATION DU SCARABÉE JAPONAIS !

Au cours de l'été 2024, un foyer de scarabée japonais (*Popillia japonica*) a été découvert à Bâle. Cet insecte, classé comme organisme nuisible, présente une grande dangerosité pour les plantes dont il détruit les racines à l'état larvaire et les parties aériennes (feuilles, fruits...) à l'état adulte.

L'insecte de petite taille (8 à 10 mm) présente des touffes de soies blanches sur le pourtour de l'abdomen. Il se déplace sur de grandes distances grâce aux transports (camions, trains...) et par la terre entourant les racines des végétaux destinés à être remis en culture.



L'arrêté préfectoral modifié de surveillance et de lutte pris le 17 juillet 2024 impose à Saint-Louis Agglomération de prendre des mesures de prévention visant à freiner la propagation de cet insecte sur 6 communes : Hégenheim, Hésingue, Huningue, Neuwiller, Saint-Louis et Village-Neuf.

MODIFICATION DES MODALITÉS DE COLLECTE DU BAC VERT

Aussi, à compter du lundi 2 juin et jusqu'au 30 septembre 2025, les habitants des communes concernées devront remplir leur bac vert de déchets alimentaires uniquement. Il est demandé d'utiliser des sacs compostables ou du journal pour emballer vos déchets alimentaires. Les déchets verts (gazon, branchages, feuilles mortes) devront être amenés exclusivement à la déchetterie de Village-Neuf.

Pour les habitants d'Hégenheim, les déchets verts pourront également être amenés à la déchetterie verte communale – rue de Hagenthal à côté du Parcours Vita, ouverte du vendredi midi au samedi 18 h.

Afin de garantir le meilleur service possible, Saint-Louis Agglomération maintient les fréquences et jours de ramassage des bacs verts.

La suite au verso

Aidez-nous à lutter contre la prolifération du scarabée japonais en respectant bien les consignes de tri et en n'utilisant le bac vert que pour les déchets alimentaires!

Du lundi 2 juin au 30 septembre 2025, les bacs verts contenant des déchets verts ne seront plus collectés.

EN : Help us fight against the proliferation of Japanese beetle by following the sorting instructions and using the green bin only for food waste!

From 2 June to 30 September 2025, green bins containing green waste will no longer be collected.

DE : Helfen Sie uns, die Vermehrung des Japankäfers zu bekämpfen, indem Sie die Sortieranweisungen befolgen und die grüne Tonne nur für Lebensmittelabfälle verwenden!

Vom 2. Juni bis zum 30. September 2025 werden keine grünen Tonnen mit Grünschnitt mehr gesammelt.

INFORMATIONS

Pour toute information, sur la collecte des bacs verts, vous pouvez contacter la Direction des Déchets Ménagers au 03 89 70 22 60.

Pour toute information sur le scarabée japonais et sur l'arrêté préfectoral du 17 juillet 2024 ou pour tout signalement, n'hésitez pas à vous rendre sur le site de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt du Grand Est en scannant le QR Code ci-dessous :

Site de la DRAAF

